



**COMMUNIQUÉ**  
Paris, le 29/05/2019

## « 40 MILLIONS D'AUTOMOBILISTES » REAGIT AU BILAN DE LA SECURITE ROUTIERE POUR L'ANNEE 2018

Aujourd'hui, mercredi 29 mai 2019, le Délégué interministériel à la Sécurité routière Emmanuel BARBE présente le bilan définitif de la mortalité routière pour l'année 2018. Celui-ci fait état d'une baisse de -5,3% du nombre d'accidents mortels sur les routes de France métropolitaine par rapport à l'année précédente. En revanche, les premiers mois de l'année 2019 affichent de très mauvais résultats en termes de sécurité routière (+9,3% de tués sur le premier trimestre).

**Comme attendu, la Sécurité routière n'a pas manqué d'attribuer cette baisse du nombre de tués à l'entrée en vigueur, le 1<sup>er</sup> juillet dernier, de la limitation de vitesse à 80 km/h sur les routes du réseau secondaire à double sens de circulation dépourvues de séparateur central. Une interprétation des données que l'association « 40 millions d'automobilistes » considère abusive et sans fondement, puisqu'aucune étude des causes de l'accidentalité routière n'a été menée spécifiquement sur les routes concernées par la mesure. En outre, les données recueillies depuis le début de l'année 2019 – qui font état d'une nette reprise à la hausse de la mortalité routière – prouvent l'inefficacité des 80 km/h.**

Présentée initialement comme une expérimentation de 2 ans à l'échelle nationale, la mesure d'abaissement de la limitation de vitesse de 90 à 80 km/h a été pour le moins mal menée par la Sécurité routière.

« Pour mener avec sérieux une expérimentation – dans le domaine de la sécurité routière comme dans n'importe quel domaine – il convient d'établir un état des lieux précis et de définir les critères de comparaison pour évaluer la pertinence et l'efficacité du changement de réglementation par rapport à la situation initiale. Or, cela n'a pas été fait pour l'expérimentation des 80 km/h. D'une part, l'ensemble du territoire a appliqué la même mesure du jour au lendemain, ce qui signifie que l'on ne dispose pas de départements « témoins » qui auraient permis d'établir des comparaisons. D'autre part, les seules données chiffrées dont on dispose concernent l'ensemble des routes du réseau secondaire, alors que la mesure ne s'applique qu'aux portions comptant deux sens de circulation sans séparateur central. Dès lors, on compare des choux et des navets, ce qui n'a aucun sens scientifique » déplore Daniel QUÉRO, président de « 40 millions d'automobilistes ».

« Une mesure ne peut pas fonctionner un jour et ne plus fonctionner le lendemain, ajoute Pierre CHASSERAY, délégué général de l'association. Si les 80 km/h étaient réellement efficaces, ils le seraient partout et tout le temps. Or, on se rend compte que d'un mois à l'autre, l'évolution de la mortalité est très variable et que d'un département à l'autre, les conséquences de l'abaissement de la limitation de vitesse le sont tout autant. Cela est cohérent avec les affirmations de l'association depuis le début de cette affaire, à savoir que le pseudo « théorème de Nilsson » sur lequel s'est appuyé la Sécurité routière pour défendre la mesure n'a rien d'universel, et qu'on ne peut définitivement pas faire de la sécurité routière avec des formules mathématiques » conclut Pierre CHASSERAY.

C'est pourquoi l'association « 40 millions d'automobilistes » demande le retour pur et simple à l'ancienne réglementation, qui établissait la limitation de vitesse par défaut sur le réseau secondaire à 90 km/h tout en permettant l'abaissement ponctuel à 70 km/h sur les portions jugées dangereuses par les Préfets et les Conseils départementaux.

### CONTACT PRESSE :

[presse@40ma.net](mailto:presse@40ma.net)  
Tél. : 02 43 50 06 35  
Port. : 06 10 07 48 26



[www.fil-conducteurs.com](http://www.fil-conducteurs.com)



@40MA – 40 millions d'automobilistes  
@PChasseray – délégué général



[www.40millionsdautomobilistes.com](http://www.40millionsdautomobilistes.com)